



**MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS
LE CADRE DES TRAVAUX
DE LA COMMISSION
PARLEMENTAIRE
SUR L'ITINÉRANCE**

Mémoire présenté par :

France Labelle, cofondatrice et
directrice générale

Dan Bigras, porte-parole depuis 1991

Rédaction

France Labelle

Extrait de la recherche de Christian
Levac « *La rue, un chemin tracé
d'avance? »*

France Labelle et Christian Levac,
coauteurs

Traitement de texte et corrections

Denise Fillion, secrétaire



29 septembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

Présentation

p. 1

1. Recherche « La rue, un chemin tracé d'avance »	p. 2
1.1 Chapitre 1	p. 2
1.2 Chapitre 2	p. 6
1.3 Chapitre 4	p. 14
3. Le Refuge des Jeunes de Montréal	p. 19
4. Les services du Refuge	p. 20
5. Problèmes rencontrés, conséquences, revendications	p. 21
6. Profil des jeunes	p. 22
7. Pauvreté, conséquences	p. 23
7.1 Revendications	p. 24
8. Santé, accessibilité	p. 25
9. Quelques exemples	p. 26
9.1 Revendications et recommandations	p. 30
10. Judicialisation	p. 31
11. Quelques exemples	p. 32
12. Revendications	p. 37
13. Recommandations globales	p. 38

PRÉSENTATION

La rue, un chemin tracé d'avance?

S'il n'y a pas de corrélation absolue entre le passé et le présent, on peut affirmer que l'itinérance chez les jeunes, même si chaque histoire est singulière, trouve sa source dans un passé souvent douloureux. Ruptures, négligence, abandons, violence, placements et déplacements nombreux, manque de soutien à l'école et décrochage scolaire, accès difficile à l'emploi, pauvreté chronique, détresse, problèmes de santé et toxicomanie, jalonnent ce chemin qui peut mener à l'itinérance. En d'autres mots, si ce ne sont pas là des conditions déterminantes pour tous, elles constituent des facteurs d'explication.

Dans le but d'apporter un éclairage sur cette réalité, le Refuge des Jeunes a mené en 2003 une recherche anthropologique sur le parcours de 21 jeunes hommes de la rue, âgés de 19 à 24 ans.

L'objectif était de recueillir des récits et de connaître le ou les points de rupture dans la vie des jeunes les ayant menés à une trajectoire de rue. Les entretiens portaient d'abord sur leur histoire avant leur arrivée dans la rue, c'est-à-dire l'histoire de leur famille, leur enfance, leur adolescence, l'école, le placement... Puis, ils s'intéressaient à leur aventure dans la rue, c'est-à-dire leur arrivée, leur expérience dans la rue, la durée de leur passage, les modes de survie et leurs rencontres dans le milieu, tant auprès de leurs pairs que des ressources d'aide.

Ces jeunes ont été accompagnés durant quatorze mois, par un intervenant chercheur, dans leurs pérégrinations dans la rue, dans leurs abris de fortune, dans les ressources communautaires, en logements, etc. Ce dernier a enregistré leurs témoignages qui ont été retranscrits dans le langage courant.

Nous avons choisi de vous présenter des extraits de cette recherche du point de vue de jeunes qui ne sont pas présents ici, aujourd'hui. Nous retenons quatre séquences : en amont de la rue, le passage à la rue, la rue et la sortie de rue.

Puis, nous vous présenterons les services du Refuge, les problèmes rencontrés par les organismes communautaires pour finalement aborder des questions relatives à la pauvreté, à l'accessibilité aux services ainsi qu'à la judiciarisation des jeunes.

En terminant, mentionnons que nous nous appuyons intégralement sur la plateforme de revendications des Réseaux Solidarité Itinérance du Québec élaborée dans le document « Pour une politique en itinérance » 2006

N. B : nous avons conservé le je puisque c'est l'intervenant chercheur qui s'exprime dans les extraits de la recherche.

Chapitre 1 : En amont de la rue « ... mon père y'était dans l'extermination. Faque, ils m'ont exterminé de la famille »

« Quand j'étais plus petit, j'ai jamais eu ce que je voulais. » (Baptiste)

Je présenterai différentes étapes de la vie de ces jeunes en amont de la rue, soit dans la famille, à l'école et dans les services sociaux. C'est dans ces trois systèmes que l'on peut observer les points de rupture dans le parcours qui les a menés à la rue. Notons que malgré un parcours similaire, plusieurs jeunes ont pu éviter le terrain miné de la rue. Il n'y a donc pas de lien de causalité absolue.

La famille : « Je suis le déchet résiduel de ma famille. »

« Moé, j'ai pas demandé de venir au monde. » (Stéphane)

- 33 % des parents — le père, la mère ou les deux parents — avaient des problèmes de santé mentale.
- 48 % des jeunes ont perdu leur mère, leur père ou les deux parents — cancer, maladie, suicide... [38 % avant leur arrivée dans la rue et 9 % après].
- 14 % des jeunes ont perdu un membre de leur fratrie — suicide, accident et règlement de compte.

Ces statistiques jettent un éclairage sur le parcours de vie de ces jeunes. En regardant le modèle familial, je suis pris de vertige. Ces derniers ont vécu dans des familles éclatées, reconstituées et monoparentales. Leur parcours a été aussi marqué par des événements traumatiques au sein de la famille telle que la mort et le suicide. Durant leur jeunesse, ils ont été imprégnés de la violence, la toxicomanie, la folie et les écarts de leurs parents.

Dans le parcours des jeunes, tout comme celui de leurs parents, il y a une trame de violence verbale et physique qui se dégage de manières significatives. La majorité des jeunes ont vu leur enfance volée par la violence inscrite dans leur milieu de vie. Cette violence a laissé des marques indélébiles sous forme de blessures pas tant physiques, que psychologiques. Leur confiance en eux et envers le monde des adultes en sera grandement altérée. Non seulement privés de protection parentale, mais agressés par ceux et celles qui auraient dû les protéger, ils se sont retrouvés dans une grande solitude.

« À part que je me suis faite battre toute ma criss de vie par lui... Mon père c'était un gars qui consommait beaucoup. Y a jamais vraiment été là. Quand il était là, il était pas là. Quand il était là, c'était tout le temps pour gueuler, chicaner... il me faisait peur quand j'étais jeune. Il était tout le temps là à gueuler après moé. Je faisais une erreur, c'était pas : Non, non, non, c'est pas comme ça que tu fais ça! C'était paf! Mon esti de deux de pique de câlisse! » (Sylvain)

La moitié des jeunes ont dû faire face à la mort, survenue dans leur milieu familial durant l'enfance, l'adolescence ou au début de l'âge adulte. Ils ont grandement souffert de la mort, du suicide ou des tentatives de suicide de leurs proches.

« ... [mon père] y'é mort quand j'avais deux ans et demi. Il s'est suicidé faque t'sé. »
(Alexandre)

En plus de la violence, plusieurs jeunes ont raconté avoir subi des négligences graves – abandon, rejet, placement...

— *Que faisaient tes parents?*

— Ma mère travaillait pas, pis mon père y'était dans l'extermination. Faque, ils m'ont exterminé de la famille. (Alexandre)

Plusieurs jeunes ont été ballottés entre la maison du père, de la mère, de la famille élargie et les institutions. Entre ces domiciles, ils ont eu à s'adapter à des modèles d'éducation fluctuants souvent incohérents et à de nombreux substituts parentaux.

« J'ai déménagé quasiment chaque année. Je pense que ça fait 22 [déménagements]. Tout seul, ça pas loin de 30. Avec ma mère 22, pis avec moi ça fait 30... Un moment donné, ta tête elle passe d'un endroit à un autre pis elle s'en rappelle pas... » (Kivioq)

L'école : « L'école ça été tout le temps « toffe ». L'école, ça été comme une prison pour moé. »

« J'ai tout le temps été rejet d'école. Tout le temps, tout le temps. Moé j'étais le souffre-douleur de tout le monde. » (Yannick)

Le vécu scolaire a été règle générale, à l'image de ce qui s'est passé dans la famille, dans le sens que les difficultés vécues en très bas âge ont très mal préparé les jeunes aux défis qui les attendaient. Ces défis académiques et sociaux, dans un cadre contraignant à plusieurs égards, n'ont pu être relevés avec succès puisque les bases étaient déjà trop fragiles. Le bilan qu'ils en tracent est assez désastreux, leur vécu scolaire ayant été marqué par l'échec, le rejet, l'exclusion, les classes spéciales et la violence. Très peu de jeunes ont vécu des expériences positives au sein de milieux qui ont trop souvent renforcé leur statut de marginal.

Pour la majorité des jeunes ayant témoigné, il semble que leur vécu familial a complexifié leur passage et leur intégration en milieu scolaire. Si à certains moments, ils ont connu de courtes périodes de stabilité, leur équilibre précaire a souvent été perturbé par des événements extérieurs à eux - séparation, divorce, mort, placements, instabilité résidentielle... Ils ont changé d'école au gré des transformations familiales, des placements et des déplacements.

« J'étais à P., pis j'allais à l'école là-bas. Comme quand j'étais neuf [ans] je pense, j'ai changé d'école, j'ai déménagé une autre fois dans le W. J'ai déménagé à D. C'était pas pire là-bas, c'était une grande maison qu'on louait. On a passé six mois là-bas, je pense que ma mère elle a pas payé le loyer parce que on a été crissés dehors. [Rire] Faque j'ai retourné à mon ancienne place. Comme chaque nouvelle année d'école, j'avais un nouveau appart. Un grand changement, y a une année que l'on changeait pas d'appart. Entre la cinquième pis la sixième année, j'ai pas déménagé parce que j'avais déménagé au milieu de la cinquième année. » (Sean)

En réaction ou pour contrer cette stigmatisation et l'exclusion dont ils ont été l'objet, certains jeunes ont développé une logique délinquante — taxage, vente de drogue, vol, consommation... — dans le milieu scolaire. Ces activités délinquantes leur ont permis d'obtenir une reconnaissance, le respect ou de susciter la crainte de leurs pairs.

La majorité des jeunes du projet n'ont pas terminé leur secondaire et certains d'entre eux ont quitté très tôt l'école compte tenu des problèmes et de l'instabilité de la famille ou encore eu égard à leurs propres difficultés d'adaptation et d'apprentissage dans des milieux eux-mêmes trop peu adaptés à des jeunes avec des besoins particuliers.

Le placement : « Quand je suis sorti de là [des centres jeunesse], j'étais « fucké » [perturbé] en tabarnac. Ça « fuck » en criss. »

J'ai rencontré un grand nombre de jeunes de la rue ayant vécu des expériences de placement. Plusieurs d'entre eux, dont la majorité des jeunes de la recherche se sont croisés dans leur parcours institutionnel et ils se retrouvent aujourd'hui dans la rue. À cet égard, les statistiques des organismes communautaires accueillant des jeunes sans-abri et en difficulté font état que plus de 50 % des jeunes qu'ils reçoivent ont connu des placements.

La majorité des jeunes (86 %) que j'ai rencontrés ont été placés par les services sociaux du Québec : familles d'accueil, foyers de groupe et centres jeunesse. La durée de leur placement varie énormément, soit d'une année à 13 années. La durée moyenne des placements est de 5,1 ans.

Les jeunes sont extrêmement volubiles en ce qui a trait à leur passage en centre jeunesse. Ils dénoncent fortement les pratiques et les services. Plusieurs croient que ces expériences institutionnelles leur ont ouvert le chemin de la rue, même si pour une partie d'entre eux, l'institution offrait un meilleur environnement que leur famille.

De nombreux jeunes ont été placés pendant l'enfance, dans les services de la Direction de la protection de la jeunesse [DPJ], suite à des situations de négligence, de violence, d'abandon, de rejet...

Ma mère a voulait plus de moé, mon père y voulait plus de moé. Y m'envoyent en famille d'accueil... Là ma mère avait déjà un enfant. Elle avait moé, pis là était enceinte faque a s'est dit qu'elle en avait un de trop. (Alexandre)

Certains ont été placés dans des familles d'accueil où ils auraient pu s'attacher éventuellement. Or, habitués à des liens rompus ou discontinus, ils ont parfois été les artisans de leur propre échec, provoquant des déplacements successifs ou encore un retour en centre jeunesse.

Plusieurs jeunes ont tenté de se soustraire à ce placement « forcé » par la consommation de drogue, les fugues et les tentatives de suicide.

« Pis a [sa mère] m'a placé en centre d'accueil, pis euh, ma mère elle l'a regretté en calisse, parce qu'elle a vu : c'est ça qui m'a emmené à la drogue le centre d'accueil vraiment. »
(Dany)

« En deux ans en centre d'accueil, ma mère est peut-être venue deux, trois fois. Ma mère, j'ai faite une tentative de suicide, pis [elle] est venue. Bizarre? [Elle] Est venue en criss, le lendemain était là. La deuxième fois itou... » (Pascal)

— *Tu as fait deux tentatives de suicide?*

— En centre d'accueil ouain.

— *Comment ça?*

— J'étais à boutte. Ils me pognaient tout le temps sur le bord, j'étais sur le bord. T'sé tu te sens partir, tu te sens les pieds qui décollent.

— *Tu t'es pendu?*

—

Ouais, tout le monde que j'ai connus se sont pendus ou se sont tirés. J'avais pas de « gun », je va me pendre. J'avais un crochet après mon plafond; on dirait que c'était exprès pour ça. Un moment'né, ils l'ont enlevé esti. (Pascal)

Loin d'être une expérience réparatrice, cette prise en charge institutionnelle est perçue, par une majorité d'entre eux, comme une expérience traumatisante qui a renforcé leur sentiment d'abandon et de rejet familial tout en accentuant leur instabilité. Le discours des jeunes témoigne de leur colère, de leur révolte et de leur rancœur à l'égard de leur placement. Ces prises en charge n'ont fait qu'augmenter leur méfiance face au monde des adultes. Ces sentiments et cette méfiance ont complexifié leur rapport avec les éducateurs, les familles d'accueil et l'institution.

Dans ces milieux, ils ont aussi fait l'apprentissage auprès de leurs pairs, quand ce n'était pas déjà entamé, de la délinquance et de la violence.

À la fin de leur séjour dans les centres jeunesse, plusieurs se sont encore sentis abandonnés et rejetés.

— *Tu as continué en centre d'accueil jusqu'à 18 [ans]?*

Ben non, ils m'ont câlissé dehors. Ma travailleuse sociale a dit ça donne euh rien! Elle m'a parlé d'un appartement supervisé parce que là-bas ça marche de même... Ils m'ont averti : si ça marche pas là, tu retournes en centre d'accueil! Ils m'ont jamais retourné en centre d'accueil, il dit : « Ga [regarde], ça fait cinq ans qu'on essaye de te faire comprendre, t'as jamais rien voulu savoir pis t'as quasiment 18 ans pourquoi qu'on te rentrerait pour ça. » » (Kevin)

—

« C'est là que l'idée d'être sur la rue m'a frappé... » (Sean)

Chapitre 2 : La rue « ... ils disent que notre chemin est tracé. »

Parmi les témoignages des 21 jeunes, il n'y pas d'itinéraire tout à fait pareil, mais des histoires qui se ressemblent. Dans un parcours complexe et singulier, cinq sont arrivés dans la rue de manière brutale à leur majorité, ou à la sortie des centres jeunesse.

Les raisons d'arrivée dans la rue à Montréal	Nombre de jeunes
Fuite de leur milieu familial	5
Mis dehors par la famille	7
Sortie des centres jeunesse	5
Perte d'appartement	2
Recherche d'emploi	1
Sortie de prison	1

« ... je suis tombé dans rue avec mon père... À M., moé je vendais [de la drogue], mais mon père il consommait avec moé. Lui, il me laissait faire. Pis là, un moment donné on est tombés dans la rue, parce que je ne payais pu mes comptes d'Hydro, je payais pu mon loyer. Pis là un moment donné, on est venus à boutte. Pis là on a commencé à aller, voyons euh... à l'Accueil Bonneau. J'ai été là pis on s'est faite référer. Faque là lui y c'est faite référer pour la Maison du Père, pis je me sus faite référer au Refuge des Jeunes... Moé j'ai tout perdu pis je me sus ramassé dans rue à cause de la cocaïne. » (Frédéric)

L'expérience de rue des jeunes

Pour plusieurs jeunes ayant vécu des expériences familiales contraignantes ou des placements en institution, la rue offre un espace de liberté, un lieu où ils peuvent évoluer dans la marge, à l'abri du joug des adultes. Ils voient la rue comme un mode de vie dans lequel il n'y a pas de stress ni de responsabilités. Les notions de liberté et d'absence de responsabilités colorent fortement le discours des jeunes.

« Moé "tripper" pour c'est t'être libre, pas avoir de loyer à payer, pas avoir de compte de téléphone à payer, t'sé pas avoir rien à payer, à part "tripper". Crisser ton joint dans gueule, t'acheter ton paquet de cigarettes pis te trouver une place à dormir le soir. Ça c'est "tripper" pour moé. Ça c'est de me faire du fun. » (Stéphane)

Or, au fil du déroulement de leur aventure de rue, leur vision oscillera entre la liberté et le désir de quitter ce milieu qui apporte aussi son lot de problèmes et d'inconvénients. Ainsi, si au début de l'expérience, la rue est associée à la liberté, au fil du temps la vision de la rue se transformera...

- *Comment tu as trouvé ça tes quelques mois dans la rue?*

Ben par moment, c'était le fun, mais c'est sûr que dans le temps de consommation j'ai eu du plaisir aussi. J'ai pas eu juste des mauvais moments. Ce que j'ai aimé, c'est la liberté d'être un peu partout. De pouvoir aller dans les parcs, au mont Royal, faire des amis facilement, consommer, un petit côté mauvais. T'sé la prise de conscience, t'es dans rue, pis t'avance pas. C'est ça un peu qui euh, qui m'a pas passé par la tête. Comment je dirais, le mauvais moment que j'ai eu, c'est quand je suis revenu les deux pieds sur terre. Où c'est que je m'en va esti, j'avance pas. Je pouvais pas passer ma vie comme ça. C'est ça un peu qui m'a faite réaliser qu'il fallait que je débarque de ce rythme là. (Frédéric)

La rue, un univers social : « Tout le monde au Refuge sont pareils. On a rien. »

Pour comprendre les liens qu'entretiennent les jeunes avec le monde de la rue, il faut saisir la genèse relationnelle vécue en amont de la rue. Habités à des liens fragiles, limités et interrompus, ils ont été abandonnés, rejetés et exclus. Dans certains cas, ils ont du fuir ces milieux familiaux déficients ou dangereux. Par la suite, dans le milieu scolaire, dans leur réseau social et dans les institutions, ils ont eu à rejouer les mêmes « patterns » relationnels appris dans la famille.

Ainsi, si l'arrivée dans la rue permet aux jeunes de provoquer des coupures temporaires ou des prises de distance d'avec la famille, la rue leur offre également un nouvel espace de rencontres et de cohabitation, qu'il s'agisse de leurs pairs ou encore des intervenants rencontrés dans la rue et dans les ressources.

Dans leur parcours marqué par l'abandon, le rejet et la solitude, ils vont tenter, tant bien que mal, de trouver leur place auprès d'autres jeunes de la rue.

Dans la rue, les jeunes apprennent, très tôt, qu'ils doivent se lier pour faire face aux difficultés et à la survie. Plusieurs s'y recréeront une famille substitutive. Cette famille choisie, composée de personnes qui leur ressemblent peut offrir l'entraide et la protection nécessaire pour faire face aux défis du monde de la rue.

- *C'est quoi pour toi cette gang?*
- C'est du monde avec qui je me tiens, pis qui m'aide beaucoup t'sé... C'est comme ma deuxième famille. C'est comme ma deuxième famille, parce que on se ressemble toute d'un certain côté. On a toute été au Ref [uge], on a toute été dans rue, on a toute vendu [de la drogue]. [Rire] (Yannick)
- J'ai des « chums », je m'arrange pour les garder. C'est pas mal ma famille.
- *La famille?*
- La famille que je me suis faite. (Martin)

Ils trouveront auprès des autres jeunes un réconfort ; ils se sentiront ainsi à l'abri des jugements.

Ces relations circonstancielles et peu durables servent aussi à transmettre les apprentissages et les connaissances liés aux modes de vie de rue. Ainsi, ils s'enseigneront le fonctionnement des organismes et des institutions, les attitudes à adopter avec les intervenants, les possibilités de la rue, les méthodes et les techniques pour se débrouiller et y survivre.

Au début, certains jeunes disent que dans la rue ils ont l'impression de ne plus être seuls, puisqu'ils sont entourés d'autres jeunes partageant un parcours et une histoire commune.

D'autres comprendront que c'est là une illusion, puisque le sentiment de solitude et de vide intérieur demeure très présent malgré tout. Il semble bien que la rue soit une expérience vécue en solitaire.

- Comme tu peux être entouré de 150 personnes, pis d'une manière ou l'autre, on est toute tout seul. C'est ça le changement que j'avais besoin de faire, d'être pas tout seul. Parce que après être tout seul pour comme trop longtemps, c'est dur mentalement pis physiquement ; aussi parce que ça m'a rendu fatigué tout le temps parce que je me demandais tout le temps quand j'allais remettre ma vie sur place.

(Sean)

La rue, un univers économique

L'aide sociale :

Le parcours de ces jeunes est marqué presque inévitablement par le recours à l'aide sociale, puisqu'à leur arrivée dans la rue, ils sont sans emploi et sans revenu. Sans expérience de travail et sans diplôme, les portes du marché de l'emploi sont presque closes, d'où « le passage obligé » à l'aide sociale. Parmi les participants à la recherche, la majorité des jeunes [71 %] ont reçu des prestations d'aide sociale.

Pour obtenir ce revenu de subsistance, 575.33 \$ par mois les jeunes doivent entreprendre des démarches qui leur apparaissent compliquées. Ils doivent fournir plusieurs renseignements personnels — sur leur famille, sur les raisons de la demande, sur leur situation, des pièces d'identité... Il n'est pas aisé pour eux, de faire cette demande, puisqu'ils se retrouvent confrontés à une bureaucratie lourde. Au cours de ces procédures longues et difficiles pour eux, plusieurs abandonnent. Ceux qui réussissent devront prendre leur mal en patience et vivre avec les délais de traitement, qui dépassent souvent un mois — pour une nouvelle demande. Durant cette période d'attente, si certains réfléchissent à leurs projets et vivent sans un sou, d'autres, pour combler leurs besoins, se tournent vers des modes de survie et de débrouillardise. Pour certains, ces opportunités peuvent les mener vers la criminalité.

Le travail : « J'ai déjà travaillé au salaire minimum, je faisais ma pute. »

Pour ces jeunes, l'intégration sur le marché du travail est extrêmement difficile étant donné leur expérience de travail limitée, dans certains cas inexistante, leur faible scolarité, leur vision négative du monde du travail et la relation conflictuelle avec l'autorité. Ils ont accès à des petites « jobines » [boulots] peu valorisantes qu'ils perçoivent comme des formes d'exploitation et d'aliénation, à la solde de patrons peu compréhensifs. Plusieurs ont recours à des agences qui fournissent du travail au quotidien. Il s'agit de travail précaire en usine, sur les chaînes de production, en télémarketing, de distribution de journaux... Une bonne partie des jeunes disent refuser des emplois qu'ils jugent peu intéressants ou mal payés. Il y a là une situation objective, mais dans le réel, ils sont bien mal outillés pour accéder au marché de l'emploi sans compter leur mode de vie qui les en écarte.

La débrouille dans la rue...

- T'sé quelqu'un dans rue, il vit beaucoup de choses, ben plus que le citoyen normal. Tellement qu'on en vit dans une journée qu'on en oublie les choses peut-être les plus importantes qu'on a vécues dans le passé. Moé avant d'être dans rue, j'en avais jamais vécu autant que ça. Jamais. Je regrette pas d'être venu dans rue. Je le regrette pas, j'ai appris plein d'esties d'affaires.
- *Qu'est-ce que tu as appris?*
- Je sais pas si tu sais, mais y a pas grand monde qui est capable de se débrouiller comme un gars dans rue l'a été.
- *Toi, comment tu as appris à te débrouiller dans la rue?*
- Ben criss quand j'ai faim, je m'arrange pour manger. T'sé des moyens de même, je sais que c'est pas bon voler, mais t'apprends. (Pascal)

Comme je l'ai évoqué précédemment, les revenus provenant de l'aide sociale sont insuffisants pour répondre aux besoins de base. Le travail est précaire et peu rémunéré. Si l'on ajoute à cela des difficultés d'ordre personnel telles que la toxicomanie, une santé mentale fragile ainsi qu'une instabilité résidentielle persistante, il n'est pas surprenant que bon nombre de jeunes aient recours à des activités comme la quête, le « squeegee », la vente de drogue, le vol, la prostitution... et le « dumpster diving » (fouiller dans les poubelles).

La rue offre, à ces jeunes, une grande variété d'activités. Chacun utilisera, selon ses aptitudes et ses capacités, différents moyens pour contrer la pauvreté et la précarité. Si certains jeunes ont recours à des activités légales telles que la débrouille, les opportunités de rue, le « dumpster diving », la participation à des recherches et la quête, d'autres, s'adonnent à des activités jugées illégales telles que le « squeegee » et la prostitution.

- *Quand tu cherches pour la bouffe, tu la ramasses dans les poubelles?*
- Ouain, c'est comme mettons un gars qui va manger une pointe de pizza, sa croûte y a mange pas. Mettons y a « pitche » [jette] quelque part. Moé, je « checke » [surveille], j'a ramasse, pis j'a mange t'sé. Ou t'sé un Dunkin Donut's les conteneurs. À la quantité qui « scrappent » [jettent à la poubelle] de beignes, mais moé je vais en arrière [dans les conteneurs], pis je les ramasse. (Marc-André)

Comme n'importé quel job, la première fois [que tu fais de la prostitution] c'est pas le fun mais après tu t'habitues. Au moins moé, je fais pas du temps [en prison] comme toé »
[Pascal].»

(Réjean, un jeune la rue, discutant avec Pascal, un participant, qui commet des vols)

« Il [un client] voulait juste flatter ma graine de 10, 15 secondes. Je lui ai dit que 150 \$ ça payerait pas assez de dope pour oublier ce que je venais de faire. Je lui ai dit ça direct dans face ». (Étienne)

Finalement, certains empruntent le chemin de la criminalité en ayant recours à des activités de vente de drogue et de vol.

On associe souvent jeunes de la rue à criminalité ou délinquance. Or, au fil de mon expérience, j'ai constaté que la criminalité était davantage une somme d'activités reliée à une

toxicomanie. La criminalité s'exerce en fonction des opportunités offertes : la vente de drogue, les vols et les diverses combines. Ces expériences, qui règle générale, mènent à l'emprisonnement accentuent la dégradation des conditions de vie. C'est un cercle vicieux et la délinquance peut s'installer alors comme un mode de vie plus ancré ou récurrent.

Parmi les jeunes ayant participé au projet, 11 ont vendu de la drogue avant ou durant leur passage dans la rue, dont six sur une plus longue période..

- *Pourquoi ça attire autant le monde la vente de drogue?*
- L'argent facile, l'argent facile. Tant qu'à stresser pour un patron qui veut te faire chier, tu es aussi ben de stresser pour avoir un gros montant d'argent.
- *Même malgré les risques?*
- Ah ouain! Ta claque sa [sur la] gueule, tu l'as ta claque sa gueule, pis après deux semaines, tu es correct... Moé j'aimais mieux le monde criminel que le monde du travail à cause de t'ça. C'est un monde que tu es sûr que tu vas avoir ton gagne-pain c'est garanti. Le gars il va te payer pour être sûr que tu recommences. C'est un monde qui vaut la peine d'être vécu parce que là je fais de l'argent, cibolaque [juron] là je peux vivre, je suis confortable comme tout le monde. T'as pas besoin d'études, t'as pas besoin de rien, tu fais ce que tu as à faire pis ça marche. (Éric)
- *Pourquoi les gars font ça?*
- C'est payant. Un soir à vendre de la poudre [cocaïne], tu peux te faire trois, quatre cents piasses. Tu payes tes cigarettes, ta bouffe pis ton hôtel.
- *Quand tu as fini ta soirée, il te reste plus rien.*
- C'est parce que y'en a qui « poffent » [fument de la cocaïne] après, pis y consomment leur profit. (Frédérick)

Les préjugés et les jugements...

Parmi les jeunes, très peu ont témoigné de ce qu'ils ressentent face aux jugements à leur endroit. Pourtant, ils sont constamment confrontés aux jugements et aux préjugés de la société. On ne les tolère pas dans la rue, dans les métros, dans les centres commerciaux... On les repousse toujours un peu plus loin. Même dehors, ils subissent des pressions pour ne pas y être. Déjà exclus de leur milieu, dans la rue, ils subissent encore une fois le rejet. On fait d'eux des citoyens de seconde classe. Par leur accoutrement, par leur comportement et leurs activités, ils dérangent, ils font peur.

Le sentiment d'échec...

Sans support adéquat et constant ou encore pas en mesure de composer avec l'aide qui leur a été apportée, les jeunes que j'ai rencontrés ont été confrontés tout au long de leur vie à des échecs dans leur famille, dans les institutions et à l'école. L'insertion à l'emploi n'a pas été réalisée non plus. Ainsi, l'échec s'inscrit en eux et se reproduit. Ils en parlent peu, mais c'est central.

La majorité de ces jeunes qui n'ont qu'une faible estime d'eux-mêmes et sont imprégnés d'une vision globale négative, ont de la difficulté à penser qu'il puisse en être autrement, qu'il est possible d'échapper à un destin qu'ils finissent par croire tracé d'avance. Ils ne croient plus en leurs capacités et en leur pouvoir. Ils ont peur.

- *Qu'est-ce qui te fait peur?*

- Moé, ce qui me fais peur honnêtement, c'est la responsabilité. Ah, ah! Ça ça me fait peur. La responsabilité me fait peur. La peur de l'échec me fait peur... (Kinan)
- Moé, je sus ben instable. Quand je commence de quoi de nouveau que j'ai pas vu pis là ça s'en vient trop beau. Je « freake » [il a peur] les quételles pis ben souvent un mois dans le luxe, c'est le gros max que je fais. Après ça, je me crisse dans marde tu comprends!
- *Pourquoi?*
- Parce que je sus trop ben dans marde. Je sus trop ben dans marde. C'est un milieu que je connais, c'est un milieu que j'ai vécu là-dedans, j'ai grandi là-dedans, j'ai appris à vivre là-dedans. Faque de m'en aller de là, c'est difficile de dire oups! il faut que je m'en aille de là, pis de renier qui faut pu que je soye là t'sé. Ça c'est dur, c'est dur pour moé d'accepter qui faut pu que je soye là dedans. Pis de deux, je sais pas pourquoi, mais vu que je va chercher mon adrénaline quand ça va mal. Quand ça va trop ben, j'ai pu d'adrénaline ça va trop ben. C'est comme trop plate, c'est ben trop facile ça là. Je vais me crisser dans marde, je sus ben de même. (Stéphane)

La honte...

Dès l'enfance, ils ont dû apprendre à vivre dans des conditions de précarité économique tout en étant confrontés aux diverses problématiques des membres de leur famille — toxicomanie, troubles mentaux, violence... Ils ont développé un sentiment de honte.

Chacun à sa façon tentera d'affronter ou de contourner ce sentiment de honte. Si certains jeunes se résignent, d'autres vont nier ce sentiment, pour éviter de se faire atteindre ou humilier davantage. Souvent, c'est la colère et la violence qui constituent des stratégies pour s'endurcir. Encore là, ils valideront l'image négative qu'on se fait d'eux.

« L'autre jour, je passais en face du bureau de chômage, je trippe là, pis j'avais jamais remarqué comment c'était laite [laid]. Je regardais la vitrine pis au début je savais pas que c'était moé que je voyais, je pensais que c'était quelqu'un d'autre qui était en dedans. Moé, je me sentais pas bouger. Je le sentais pas, y a donc l'air d'un cave lui. J'étais gelé [intoxiqué] pis je comprenais rien. Y a donc ben l'air mongol lui. Y'é temps qu'il lâche la poudre. Je m'approchais pis je voyais qu'il s'approchait, c'était moé. Une vitrine miroir, je te le jure sur la tête à ma mère. Mon frère, c'est le gars que j'ai aimé le plus sur la terre, pis je te le jure sur la tête à mon frère. Je me suis avancé [vers la vitrine] j'ai vu que c'était moé, je suis parti à brailler. De Maisonneuve, je suis arrêté là, je suis allé me coucher au guichet [d'une banque]. J'avais 10, 12 piasses dans les poches, j'ai dit : C'est fini ça [la consommation de drogue]. »
(Pascal)

La solitude...

De la petite enfance à l'âge adulte, c'est la solitude qui semble avoir été le sentiment le plus constant pour eux. Les ruptures, l'abandon et le manque de protection au sein de la famille ont creusé ce sillon, ce vide qu'ils tenteront sans doute de combler toute leur vie.

« J'étais tout seul comme enfant. Quand je te dis tout seul, c'est tout seul. Y avait pas le droit d'avoir aucun enfant là-dedans [dans la maison de son parrain] à part moé... » (Stéphane)

La fuite...

La majorité des jeunes de la recherche ont dû se soustraire de la famille, source initiale de leurs nombreux problèmes. Ils veulent s'en tenir loin. Pour d'autres, le départ de la famille n'était pas volontaire.

Au cours des périodes où ils ont été éloignés de leur famille suite à leur placement, certains ont fugué à répétition. Désir de liberté, mal de vivre, colère, dépression, sentiment aigu de solitude, voilà des motifs qui ont enclenché les mécanismes de fuite.

Puis, il y a la fuite géographique qui consiste à ne pas s'installer, à se déplacer d'un endroit à l'autre, comme le modèle inscrit dans leur histoire. Elle est imposée en quelque sorte par un malaise intérieur, qu'il faut endiguer. C'est une tentative pour se protéger de l'angoisse, de la peur du vide et de la solitude. La fuite permet de s'éloigner de sa réalité, de ses problèmes et d'éviter de ressentir de la souffrance.

La fuite est aussi une recherche, une quête de quelque chose d'indéfinissable. Sans racine, ils cherchent dans des déplacements et des aventures, un espace d'ancrage où ils vont se sentir bien et chez eux.

À la fuite géographique s'ajoutent d'autres stratégies plus ou moins efficaces. Il y a l'anesthésie des drogues qui favorise aussi les évasions temporaires, l'univers de la folie, un espace de solitude qu'ils finiront par souhaiter. Peu à peu, certains s'enfermeront dans leur monde... D'ailleurs, il n'est pas rare que l'on croise dans la rue des personnes en situation d'itinérance, marchant sans arrêt dans la ville comme si elles ne reconnaissaient plus le chemin...

« T'sé, il faut que je m'évade. Je sais pas pourquoi. Aussi non, je deviens baveux. T'sé quand je me gèle, je suis pas violent, mais quand je suis pas gelé [intoxiqué] c'est différent. »
(Pascal)

La détresse...

Huit jeunes mentionnent que leurs parents ou les membres de leur famille avaient des problèmes psychologiques. Quatre d'entre eux précisent que leurs parents avaient des problèmes importants. Ils utilisent même des diagnostics. Ils m'ont parlé de maniacodépression, d'anorexie, de névrose, de psychose, de paranoïa et de dépression. Ils évoquent les tentatives de suicide et la folie des membres de leur famille.

Avant d'arriver dans la rue, six ont dit avoir développé, eux aussi, des problèmes psychologiques. Peut-on tracer une certaine correspondance entre la fragilité des parents et celle des enfants?

— Ouain, ouain, eux autres [les intervenants] capotaient. Eux autres capotaient, j'avais tout le temps des brûlures [de cigarettes]. Un moment donné, j'avais faite un signe d'anarchie coupé (sur ma peau), pis en plus avec une épingle à couche brûlée. (Kevin)

« Je me brosse les dents avant d'aller voir une personne... J'étais obsessionnel compulsif au niveau de la propreté de manière incroyable, jusqu'à temps que je prenne connaissance de comment Elvis est mort. Il était pareil comme ça, mais à un point encore plus exagéré. Pis quand j'ai compris que c'était pas l'existence des acariens pis toute ça, pis ça devenait maladif pathologique, j'ai calmé. La rationalité m'a toujours permis de surmonter mes maladies. »
(Étienne)

« Tabarnac, dites-les si il y a pas d'avenir pour moé! Dites-moé les. Je va essayer de faire comme si j'ai un avenir. Si je suis fou, aidez-moé, guidez-moé faite de quoi. »
(Marc-Éric)

« Donc quand j'étais au boutte du rouleau [extrêmement fatigué] je prenais les médicaments au complet, je montais à l'hôpital parce que c'était un suicide. J'en ai eu trois de même. Entre 19 à 20 ans... La troisième [tentative de suicide] a failli coûter la vie, celle-là je l'avais ben réussi. »
(Yannick)

De témoins impuissants, ils sont passés à l'expérimentation. C'est ainsi que règle générale, ils ont commencé à consommer de l'alcool et des drogues en très bas âge. Au début, c'était souvent pour le fun, de leur propre chef, pour essayer, ou encore sous l'influence des autres, dont leurs parents. Par la suite, pour fuir ce milieu de vie déficient et empreint de violence psychologique et physique, ils vont aller plus loin dans leur consommation et vont trouver refuge dans l'univers des dépendances. À la recherche de sensations extrêmes pour ainsi s'éloigner de leur souffrance, ces jeunes vont expérimenter, souvent avant l'adolescence, diverses substances dont des drogues dures.

En arrivant dans la rue...

Une grande majorité des jeunes de la rue disent consommer, même si tous ne s'estiment pas dépendants. Si pour certains, l'arrivée à la rue marque le début d'une consommation plus importante ou encore un passage aux drogues dures, pour d'autres, ce sont les occasions qui influenceront les modes de consommation — passage aux drogues dures, à l'injection... Quoi qu'il en soit, la consommation est généralisée et dévastatrice pour certains.

Dans la rue, ils sont influencés par leurs pairs avec qui ils consomment, ce qui aggrave leur toxicomanie et ce faisant, leur situation personnelle.

Au fil de la consommation ce que les jeunes nous traduisent, c'est qu'ils n'arrivent plus à s'arrêter; ils sont sous l'emprise de la substance.

« Moé, je suis pas capable d'en faire juste un [injection de drogue]. Aussitôt que j'en fais un, c'est parti. Je suis pas comme Martin qui est capable d'en faire juste un ou deux pis y arrête. » (Pascal)

Dans un processus de fuite et d'autodestruction, certains iront au-delà de leur limite.

« Je mangeais pu. Je me piquais pas, je me suis jamais piqué j'étais sa [sur la] "sniff" [cocaïne inhalée]. Sa "sniff", pis sa "poffe" [cocaïne fumée]. Cent trente-sept livres quand je sus rentré [en centre de désintoxication et de thérapie]. C'est ça que je te disais R. [un intervenant], les larmes y coulaient quand il m'a vu rentrer y a dit : "Tabarnac. Quessé t'as faite de toé?" Pis c'est vrai en criss... Je te le dis, je me regardais les bras pis y avait juste l'os y'avait pu rien. » (Sylvain)

Chapitre 4 : Les voies de sortie... « Un jour je va l'avoir une belle vie t'sé. »

Lorsque l'on évoque l'entrée dans la rue et la sortie de rue, c'est comme si l'on concevait un moment précis, alors qu'il s'agit plus d'un processus, d'un cumul d'événements, d'un aboutissement. Certes il y a bien un jour, une date qui correspond à la première nuit, et à l'arrivée dans la rue alors que la suite est souvent une somme d'aller-retour dans la famille, dans les ressources, la prison... Dans le même esprit, le passage à la rue, de l'arrivée à la sortie, constituera pour une majorité de jeunes, une étape plus ou moins longue dans leur parcours de vie. « La sortie » quant à elle, peut être aussi comprise en termes de mouvements, de tentatives, d'aller-retour et enfin, constituer une étape de la quête, de la recherche d'un mieux-être plus ou moins défini. Là encore, il s'agit d'un processus, d'une étape, d'une mouvance non linéaires.

Les raisons de la sortie : « Je suis fatigué de me demander où je vais manger, dormir... »

Plusieurs motifs poussent les jeunes à vouloir sortir de la rue après un certain temps; soit qu'il n'y ait plus de bénéfices, à cause de la fatigue et de l'épuisement, suite à des événements déclencheurs tels que la mort d'un ami de rue..., la fin de l'offre de services communautaires jeunesse et finalement les influences positives des pairs, des intervenants et parfois de la famille.

« Je suis tanné de vivre les conséquences, je suis tanné de ma misère, je suis tanné de t'ça. Je suis tanné de ma misère, je suis tanné de ma vie pis je m'aide pas... Il faut que ça arrête. »
(Kinan)

Le processus de « sortie » de rue: « Y a toujours un moyen de s'en sortir! »

La sortie de rue est, avant tout, un processus, complexe et individuel, de passage d'un mode de vie de rue à un autre mode de vie. La durée de l'expérience varie d'un jeune à l'autre étant donné qu'elle est intimement liée aux raisons de leur arrivée et à leur parcours dans la rue. Dans cette transition entre le monde de vie de rue et la société, ils seront confrontés à de multiples difficultés.

Dans cet esprit et sans poser un regard fataliste sur les perspectives de ces jeunes, disons que la réalité qu'ils me présentent est quelque peu sombre. Pour ce qui est des participants de la recherche plus spécifiquement, ils ont tous fait plusieurs tentatives et s'ils ont parfois réussi à s'en éloigner, ils sont revenus à la rue. Les raisons sont diverses, qu'il s'agisse d'absence d'alternatives, de rechute suite à leur sortie des centres de désintoxication, de la solitude ou encore parce que la rue représente encore pour eux, un espace d'ancrage ou d'appartenance. Cependant, malgré leurs tentatives infructueuses, ils continuent de se battre et de croire qu'ils peuvent retrouver le pouvoir sur leur vie.

Ce processus est marqué par l'ambivalence puisqu'il n'est pas aisé, pour ces jeunes, de délaisser le mode de vie de rue réconfortant d'une certaine manière parce que connu, pour adhérer à un autre mode de vie insécurisant et inconnu.

En outre, pourtant habitués à tout laisser derrière eux dans leurs déplacements, les jeunes, dans leur tentative de sortie, devront renoncer à l'immédiateté du mode de vie de rue pour la stabilité d'un logement avec ce que cela implique comme responsabilités.

« Parce que la vie de vivre dans la rue c'est comme, tu sais jamais il faut penser à aujourd'hui pas à demain. » (Sean)

Le processus thérapeutique : la désintoxication « C'est la thérapie ou la mort. »

Tout comme pour la sortie de rue, ce processus est marqué par l'ambivalence et la peur.

- Je pourrais partir en thérapie [en centre de désintoxication et de thérapie] tout de suite si je voudrais. Il viendrait me chercher drette [dès maintenant] là, mais j'ai peur esti.
- *De quoi tu as peur?*
- Je ne sais pas. J'ai pas le goût d'appeler. J'ai peur.
- *Pourquoi?*
- Je pense que je le sais pourquoi j'ai peur d'y aller. Je viens d'avoir un « flash » [éclair de lucidité], c'est parce que je sais que ça va marcher. (Pascal)

Il semble qu'ils aient très peur de l'inconnu, peur que ça réussisse, parce qu'ils ne savent pas de quoi sera faite la suite. Là encore, il faut y voir une forme de renoncement — à quelque chose de familier. Or, les inconvénients de la consommation apparaissant désormais plus lourds que les avantages, un mouvement s'amorce. La fatigue, la criminalité et les risques qui y sont associés — violence, règlements de compte... —, la détérioration de la santé physique et mentale, puis finalement, ce sentiment de ne même plus avoir de plaisir entraînent un nouveau cheminement vers la désintoxication.

Dans un état de vulnérabilité et en se retrouvant sans le sou et après avoir tout perdu ce sont les ressources de la rue qui constituent l'ultime recours, les lieux de transition et de soutien postthérapie étant inexistantes.

À la sortie de thérapie, le jeune retrouve le même sentiment d'ambivalence qui teinte tout le processus. Dans certains cas, c'est un sentiment d'échec et de honte ajouté à l'absence de perspectives nouvelles et de projets qui précipitera la rechute.

La prison : « J'y ai été une fois, pis je veux pu y retourner. »

« En dedans [prison], sorti, en dedans sorti, j'étais pas encore faite pour la société. J'étais pas encore fait pour ça. » (Kinan)

« J'ai reçu 800 piasses de « ticket » [contraventions]. J'ai reçu 853 dollars de "ticket" dernièrement. C'est l'histoire que je travaillais à Berri [vente de drogue] pis ces affaires-là. » (Julien)

« Je viens de sortir de Bordeaux [la prison]. J'avais des mandats [d'arrestation], pis je me suis fait pogner pour intro [introduction par effraction]. Ç'a été long en esti. » (Kevin)

Au fil de mes rencontres, les jeunes m'ont parlé de ce qu'ils vivaient à l'intérieur des murs. Ils ont abordé la violence qui est très répandue; celle dont ils ont été l'objet et celle dont ils ont été témoins. Devant cela, il y a les nécessaires alliances pour se protéger. Puis, il y a la drogue omniprésente, le travail ou l'oisiveté...

Ils m'ont confié leur solitude, leur peur; de rester en dedans, celle de l'enfermement et celle de sortir. Mais en attendant, ils doivent s'adapter, apprendre et survivre.

La sortie de prison : « Je dois recommencer à zéro encore une fois. »

Après des mois d'incarcération, ils ressortent avec un immense désir de liberté, mais aussi une colère intériorisée. Ce retour à la liberté ne se fait pas sans heurt, puisqu'ils se retrouvent encore devant rien. Ils n'ont pas de place pour amerrir, ni personne pour les accueillir et ils doivent encore recommencer à nouveau.

« Salut Christian. Je viens de sortir de Bordeaux aujourd'hui. Je sais pas trop quoi faire et je n'ai plus de place où aller. J'ai tout perdu ce que j'avais. J'ai pu d'appart, pu de vêtements, pu rien. Je dois recommencer à zéro encore une fois. Je sais plus quoi faire... »
(Un jeune m'ayant laissé un message sur mon cellulaire)

— T'es tu retourné chez vous après?

— Non, j'ai pas de chez nous. Je suis dans la rue.

(Discussion de Pascal avec un ex-détenu libéré en même temps que lui.)

Ils seront une fois de plus confrontés à la solitude, à leur peur et à leur dépendance. Certains reprendront le chemin de la rue étant donné l'absence de possibilités.

— Les plus vieux [détenus], ils me disaient : « Criss, tu sors mercredi affiche un sourire. »

— *T'étais pas content de sortir.*

— Ça me faisait peur. T'sé, je me suis pas dit que j'allais me la péter [consommer de la drogue] en sortant. (Pascal)

Le logement : « Je suis pas bien en dedans [dans un appartement]. Je suis mieux dehors. »

« Je fais pas encore mes nuits. Je me lève tout le temps pour voir que je suis chez nous. »

(Un jeune rencontré dans la rue)

Les jeunes que j'ai interrogés à ce sujet n'avaient pas ou peu d'expérience en appartement avant d'arriver dans la rue. Leur expérience se résumait souvent à quelques tentatives infructueuses en logement ou en chambre.

Par la suite, au fil de leurs passages dans la rue, ils ont vécu diverses expériences temporaires dans des maisons d'hébergement, en appartement ou en chambre. Ils ont aussi tenté, à répétition, des expériences de colocation, avec d'autres jeunes rencontrés dans la rue, qui se sont soldés par des disputes, le non-paiement du loyer, la consommation de drogue, bref des problèmes qui les ont souvent conduits à l'expulsion.

« Là. Il faut qu'on se trouve un sept et demi pour la gang. On a réussi à vivre sept dans une chambre, faque on va être capables de vivre toute ensemble. » (Yannick)

Lorsqu'ils évoquent la question du logement « une place » comme ils le disent, ce n'est pas sans crainte. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce dont ils parlent en premier, ce n'est pas d'apprentissage, de problèmes d'ordre matériel ou financiers, mais de la solitude omniprésente et de la peur des responsabilités.

« Habiter tout seul, je capote. » (Pascal)

« Quand je suis en appart, c'est là que je suis le plus seul. » (Baptiste)

« Je me sens vraiment seul. » (Julien)

En plus de la solitude, pour certains habiter un lieu, confine à nouveau à l'enfermement. Ils se retrouvent seuls face à eux-mêmes dans un « chez moi », factice en quelque sorte puisqu'il n'y a pas de résonance autre que le vide. Cela n'a pas de sens et devient insupportable pour certains.

- *Tu as un appartement en ce moment?*
- Ouain, un un et demi dans Hochelaga-Maisonneuve, mais je suis jamais là c'est une prison pour moé... J'aime pas ça, c'est comme une prison pour moé. Sérieux, j'ai faite du temps en dedans [en prison], avoir ma cellule pis ma chambre c'est pareil t'sé, y'a pas de différence. La seule différence qui y a, c'est qui a pas de barreaux, pis c'est pas des murs en brique. C'est la seule différence qui y a, t'sé j'ai juste un litte, pis un tévé [télévision] pis en dedans [en prison], j'aurais pas de tévé. (Stéphane)

Par ailleurs pour des jeunes habitués à dormir dehors et à fréquenter les ressources communautaires, vivre en logement c'est aussi renoncer à un lieu d'ancrage, à des liens, à un « certain confort » paradoxalement beaucoup plus grand qu'en logement. On est au chaud, on mange assez bien, on socialise avec d'autres jeunes, il y a des activités, des intervenants et de l'aide si on le désire.

« Pis le monde, je comprends pourquoi ils veulent être dans rue. Je commence à me rendre compte pourquoi ils veulent être dans rue... J'aime mieux le Refuge que mon appartement supervisé, c'est pour ça que j'ai pas peur de le perdre mon appartement supervisé. Parce que je m'en câlisse, je sais qu'il y a des centres de jour. » (Marc-Éric)

Même s'ils en parlent peu, ils seront d'abord confrontés à des difficultés d'ordre économique. Très tôt, ils découvriront que les revenus provenant de l'État [l'aide sociale] sont insuffisants pour amorcer la transition entre la vie de rue et la vie en appartement.

La pauvreté, le coût des loyers, le manque de matériel (mobilier, équipement...) les confronteront à une grande précarité. La vie en appartement ou en chambre devient à certains égards beaucoup plus insécurisante et contraignante que la vie dans les ressources et même dans la rue.

Plusieurs jeunes tenteront donc des expériences en logement sans avoir les outils nécessaires. Ils devront apprendre les bases de la vie en appartement : le paiement du loyer, l'épicerie, la cuisine et ce, sans support de la famille ou des intervenants, tout en continuant de vivre des problèmes liés à leur toxicomanie ou à leur santé mentale...

L'espoir : « Là, j'ai mon appart, faque il faut que je me trouve une vie »

Plus le temps passe, même s'il s'agit d'un choix un peu contraint, donc difficile, plusieurs arrivent à franchir les étapes, incluant les aller-retour dans la rue et les ressources communautaires.

Puis viendra le temps de faire le deuil des organismes d'aide et de se constituer un nouveau réseau social. Certains couperont les ponts radicalement et définitivement, alors que d'autres auront recours aux ressources ainsi qu'aux intervenants. Il n'est pas rare de voir que des jeunes en logement vont manger dans les ressources, vont rendre visite à des intervenants...

Certains maintiennent leurs activités et modes de survie de rue. Là encore, la transition est variable d'un jeune à l'autre.

Peu importe la stratégie, ceux qui s'en sortent doivent se bâtir une nouvelle vie, des projets et des rêves. Tel est leur défi, tel est leur combat, le bonheur ne s'offrant pas à eux si simplement.

« Là, je m'en retourne dans le bois, je m'en retourne dans mon élément. J'ai besoin de retrouver mes valeurs... J'ai besoin de retrouver mes rêves t'sé moé je sus un tripeux de char [amateur de char] tu le sais, de canot. T'sé je veux découvrir c'est qui qui m'a emmené là t'sé. Je veux retrouver le beat [rythme] de vie que euh, dans le fond j'ai jamais eu. Je demande pas d'être riche, je me câlisse de t'ça. Je demande **juste d'être ben**. Je veux pas être riche juste être ben. Je veux vivre esti, je veux pu survivre. Je veux pas me casser la tête, je veux retourner chez nous en finissant de travailler pis oui je veux ma maison, ben mon appart. Ça fait deux ans que je survis. Je veux pogner une stabilité c'est ça que je veux. Je va l'avoir, je te jure que je va l'avoir. C'est sûr et certain, je sus mindé [motivé] en criss, j'ai jamais été aussi mindé que ça. Je sais ce que je veux, je vais tout faire pour l'avoir... T'sé y a du monde qui croyent en moé dans le fond. Je redétruirai pas personne ben euh pas détruire.

Dans le fond, c'est moé qui s'est détruit plus que d'autre chose. »

(Sylvain)

« Moé je me sens conscient de savoir qu'est-ce que je veux aujourd'hui. Une famille ça c'est sûr, un toit, être dans mes affaires, pouvoir me lever le matin pis regarder quessé que j'ai devant moé au lieu de regarder le passé. Au lieu de tout le temps faire comme les années d'avant, ben ruminer le passé, ben ruminer le passé pis essayer de rester dans ça, ça donne oussé [où est-ce] que je suis rendu aujourd'hui c'est ça que ça juste donné. »

(Yannick)

« En même temps, c'est pour ça que je me dis qu'il faut jamais que je lâche dans vie parce que je commence tranquillement pas vite à en ressortir, pis je commence à rattraper, pis je commence à voir une lumière au boutte du tunnel. **Un jour je va l'avoir une belle vie t'sé.** »

(Stéphane)

Le Refuge des Jeunes de Montréal
est un accueil de jour, de soir et de nuit,
fondé en 1989.

Sa mission est de venir en aide à des **jeunes hommes sans-abri et en difficulté de 17 à 24 ans**. Toutes les actions du Refuge visent l'intégration des jeunes et l'amélioration de leurs conditions de vie.

Depuis 1989, plus de **14 998** jeunes hommes ont été accueillis pour une moyenne de **639 annuellement**. Ils proviennent d'un peu partout au Québec et d'ailleurs au Canada. La majorité d'entre eux sont sous-scolarisés (sec III à sec V), pauvres (45,4 % sans revenus), aux prises avec différentes problématiques dont la toxicomanie, des problèmes de santé physique et mentale.

Au Refuge des Jeunes, l'intervention est très large : accueil (45 places), dépannage d'urgence, réponse aux besoins de base, référence, accompagnement et suivi communautaire en logements (13 places). Ainsi, tout est mis en place pour faire en sorte que la rue ne soit plus la seule issue pour des jeunes.

Tous les services sont gratuits et plus de **24 000** repas sont servis annuellement. L'équipe du Refuge compte un Conseil d'administration, **24** employés, dont **18** intervenants, et un intervenant de liaison ainsi que près de **95 bénévoles**.

Le Refuge doit assurer son autofinancement à plus de 56 % de son budget (de l'ordre de **1 287 792\$**). Nous comptons pour ce faire sur une levée de fonds annuelle (objectif : **700 000\$**), le **Show du Refuge** parrainé par **Dan Bigras**, ainsi que tous les dons en biens, équipement et nourriture. Un comité de financement composé d'une vingtaine de personnes bénévoles issues du milieu des affaires s'implique à cet égard.

De la rue au logement, de la solitude à la solidarité, tel est le chemin que nous traçons au fil des ans pour tous ces jeunes.

« Le Refuge, c'est l'œil de mon cœur qui te suit partout dans les rues pour t'apporter le réconfort et l'espoir dont tu as besoin pour avancer encore plus loin » (David, 1998)

LES SERVICES DU REFUGE

- Le Refuge est ouvert de jour de soir et de nuit
- Équipe d'intervention de 18 personnes à l'écoute des problèmes et des besoins des jeunes hommes accueillis
- Dortoir de 45 lits
- Repas (soupers et déjeuners) servis chaque jour (plus de 24 000 annuellement)
- Dépannages alimentaires
- Produits de première nécessité (bas, sous-vêtements, produits d'hygiène personnelle)
- Suivi individualité (chaque jeune est jumelé à un intervenant durant son séjour)
- Références (hébergement, médical, thérapie, désintoxication, etc.)
- Accompagnement pour diverses démarches
- Aide pour obtenir les cartes d'assurance sociale et d'assurance maladie
- Aide pour les démarches au niveau de l'aide sociale, le respect et la défense des droits
- Suivi en appartement
- Budgétisation
- Billets d'autobus et transports en cas d'urgence
- Entreposage des effets personnels
- Accès au téléphone
- Courrier et messages
- Vestiaire
- Activités sociales :
 - . Café-rencontre
 - . Atelier Internet
- Logements sociaux (13 places) avec soutien communautaire

Problèmes rencontrés :

Sous-financement : chronique, ex) : Le Refuge doit s'autofinancer à 56% de son budget.

Manque de cohérence dans certains programmes notamment au niveau du logement.

Non-récurrence des programmes.

Conséquences :

- Pressions indues sur des organismes déjà débordés par l'ampleur de la tâche dans un contexte de précarité et d'urgence;
- L'insuffisance de personnel augmente les risques tant pour les jeunes que le personnel et peut amener l'interruption de certains services;
- Maintien de très bas salaires comparativement au réseau public;
- Mobilité de personnel assez importante;
- Les dirigeants doivent consacrer beaucoup de temps à la recherche de financement et avoir recours à l'instar de la population qu'ils desservent à la « charité publique ».

Revendications :

- Une politique en itinérance avec un programme dédié à l'itinérance;
- Un rehaussement significatif du financement des organismes communautaires venant en aide aux personnes en situation d'itinérance;
- Une récurrence dans les programmes en soutien à la mission globale des organismes.

PROFIL DES JEUNES

▪ **14 998** jeunes hommes âgés de 17 à 24 ans ont été accueillis au Refuge depuis sa création en **1989**

▪ Pour l'année 2007-2008, **639** de ces jeunes hommes ont bénéficié des services du Refuge. De ce nombre, 65,6% provenaient d'un appartement, de la famille, d'une chambre ou de chez un ami, et 24,6% arrivaient directement de la rue

▪ Chaque soir, **45 jeunes hommes** peuvent être hébergés et aidés

▪ La moyenne d'âge est de **21 ans**

▪ La moyenne de scolarité est le **secondaire 3** : seulement 16% ont complété leur secondaire 5

En 2007-2008 :

▪ À leur arrivée au Refuge, **45,4% n'avaient aucun revenu** et 35,7% recevaient de l'aide sociale, soit un montant de 575.33\$ par mois.

▪ Plus de 50% ont connu un ou des placements en centre jeunesse ou en famille d'accueil. Au fil des ans, c'est toujours entre 50% et 55%

En ce qui concerne le travail, 10% des jeunes déclarent avoir eu un emploi en cours d'année.

▪ 17,2% d'entre eux étaient unilingues anglophones.

▪ Les jeunes issus de communautés ethnoculturelles (nés ici ou ailleurs) représentaient 23% des jeunes accueillis. Il s'agit d'une catégorie en croissance au fil des ans.

Pauvreté

À son premier séjour au Refuge, comme en font foi nos statistiques, un jeune sur deux est sans revenu. Dans la plupart des cas, ils ne possèdent aucun bien. Ils sont prestataires de l'aide sociale et reçoivent 575,33\$ mensuellement. Une chambre à Montréal peut facilement coûter 400\$. Il devient dès lors évident que **les besoins de base, dont l'alimentation, ne sont pas couverts.**

Il apparaît, dans les statistiques, que ce sont les jeunes et les enfants qui sont le plus exposés au risque de pauvreté, particulièrement ceux vivant dans une famille monoparentale*. C'est le cas de la majorité des jeunes accueillis au Refuge.

Environ 10% des jeunes travaillent. Règle générale, il s'agit d'emplois précaires, au salaire minimum, ce qui là encore, les maintient sous le seuil de la pauvreté.

Lorsqu'il s'agit de sortir de la rue ou des organismes d'aide, leur revenu ne leur permet pas d'avoir accès à un logement décent puisqu'il y a peu de logements à prix abordables. En outre, leurs références sont inexistantes ou mauvaises. C'est ainsi qu'ils se retrouveront trop souvent dans un logement insalubre d'où ils seront inexorablement expulsés, à défaut de pouvoir payer le loyer. Par ailleurs, plusieurs expériences de colocation seront tentées avec des succès mitigés. Finalement, considérant qu'il n'y a pas assez de logements sociaux, il n'est donc pas rare de les voir revenir à la rue ou dans les ressources communautaires.

Conséquences:

- Maintien dans des conditions de pauvreté;
- Accès difficile au logement;
- Aller-retour nombreux entre la rue, les ressources et les appartements;
- Faute de revenus, les modes de survie de la rue deviendront un recours plus fréquent (recours aux banques alimentaires, prendre ses repas dans les ressources, travail au noir, pratique du squeegee, quête, vente de drogue, prostitution, vol, dumpster diving – fouiller dans les poubelles...)
- Judiciarisation en lien avec les déplacements dans l'espace public et la condition de sans domicile. C'est aussi une résultante des pratiques de survie jugées illégales, telle que la sollicitation, ou des activités criminelles.

Source : Institut de la Statistique du Québec, données sociodémographiques en bref, volume 10, numéro 3, juin 2006

Revendications:

- Hausser le niveau de revenu pour couvrir les besoins essentiels;
 - . hausse du salaire minimum
 - . hausse des prestations d'aide sociale
- Développer de façon significative le nombre de logements sociaux;
- Investir dans le soutien communautaire en logement social;
- Maintenir le parc de maisons de chambres en s'assurant d'un meilleur contrôle de la salubrité, de la sécurité et des coûts qui doivent demeurer abordables;
- Développer des mesures et des programmes de formation plus adaptés aux jeunes en situation d'itinérance visant à favoriser leur participation sociale et des débouchés réels vers l'emploi;
- Reconnaître la pratique du squeegee comme un travail et un service offert aux automobilistes; conséquemment, déjudiciariser cette pratique.

Santé

Selon une étude menée par la Santé publique en 2000, la mortalité chez les jeunes de la rue est 11 fois plus élevée que chez les autres jeunes de 14 à 25 ans *.

Au Refuge, au fil des ans, c'est **un jeune sur quatre** qui est aux prises avec des problèmes de **santé physique** importants (bronchites chroniques, abcès, infections diverses, hépatites, VIH).

Sur le plan de la **santé mentale**, c'est **un jeune sur trois** qui présente une problématique souvent non diagnostiquée (dépression, troubles bipolaires, psychose...).

La majorité des jeunes (entre 70% et 75%) consomment de l'alcool ainsi que diverses drogues (cannabis, héroïne, cocaïne, speed, crack – en nette progression –) ainsi que des médicaments, dont certains dans la catégorie des opiacés.

Accessibilité

Nous constatons :

- qu'il y a très peu de services adaptés à cette population;
- des difficultés d'accès au réseau public en général (hôpitaux, centres de désintoxication, centres de crise);
- que la qualité de l'accueil et du suivi laisse à désirer;
- que le réseau a tendance à se délester de cette clientèle en la renvoyant dans des organismes communautaires alors que ces personnes auraient besoin de soins et de services spécialisés;
- qu'il y a trop peu de services pour les jeunes aux prises avec une double problématique de santé mentale et de toxicomanie;
- qu'il y a très peu de liens avec les équipes soignantes, notamment dans le cas particulier de la psychiatrie;
- qu'il n'y a aucun suivi poste-crise.

* Étude menée par l'Université McGill et la Direction de la santé publique de Montréal par les Dres Nancy Haley et Élise Roy, entre 1995 et 2000.

Pour illustrer notre propos, voici quelques exemples qui sont survenus en moins de 1 mois au Refuge. Précisons qu'au Refuge, nous accueillons les jeunes intoxiqués et/ou avec problèmes de santé mentale souvent non diagnostiqués et non traités.

N.T. 24 ans

date de l'événement **29-08-2008**

- n'a pas de diagnostic
- aucun revenu
- jeune qui parle seul, porte un sac de plastique et une tuque lorsqu'il va se coucher au dortoir. Il dit vouloir mettre fin à ses jours
- un signalement a été fait à l'équipe du CSSS Jeanne-Mance Urgence psychosociale / justice. Le signalement n'a pas été retenu. Qu'en est-il du discours suicidaire?

2) A.G. 21 ans

date de l'événement **07-09-2008**

- jeune bien connu du Refuge
- problème d'alcoolisme non reconnu
- amené ici par des policiers
- intoxiqué à l'alcool
- discours suicidaire et homicidaire (ce n'est pas la première fois)
- intervention de UPS-J avec la police et l'ambulance. On l'amène à l'hôpital
- suite à un refus de traitement, il a son congé quelques heures plus tard
- depuis, il semble aller mieux, mais est toujours sans-abri

3) A.J.P. 22 ans

date de l'événement **07-09-2008**

- consomme de l'ecstasy, du pot, du crack
- diagnostic : bipolaire, on ignore où il a déjà été traité
- très agité à l'accueil au Refuge
- il parle très fort, insulte les intervenants, menace de tuer leur âme avec son regard
- refuse d'aller à l'hôpital, car il croit que les docteurs lui injecteront du poison
- il quitte le Refuge en disant vouloir tuer quelqu'un
- nous n'avons pas eu le temps d'intervenir

2^{ème} événement A.J.P.

date de l'événement **15-09-2008**

- référence d'une autre ressource qui ne fait pas d'hébergement
- il a été accepté au Refuge mais n'a pu s'y maintenir
- une évaluation de UPS-J a été faite, mais le signalement non retenu

3^{ème} événement A.J.P.

date de l'événement **16-09-2008**

- téléphone du CSSS nous informant que le jeune homme s'est désorganisé. La police et les ambulanciers ont dû intervenir. A été emmené à l'hôpital Notre-Dame où il a reçu une injection d'Ativan (anxiolytique).
- compte tenu de son potentiel de dangerosité, il ne pourra être réadmis au Refuge pour un temps indéterminé.

4) A.S. 18 ans

date de l'événement 09-09-2008

- 1 an en centre jeunesse
- déjà hospitalisé pour surdose
- consomme du pot, speed, cocaïne
- amené par des policiers
- très agité, discours décousu
- trop désorganisé pour répondre aux questions à l'accueil au Refuge où il a passé une nuit blanche
- le lendemain, il a été référé au CSSS pour rencontrer un médecin, mais ne s'est pas présenté. Nous n'avons pas pu l'y accompagner faute de ressources
- finalement, il a été hospitalisé à l'hôpital Anna Laberge. Après un court séjour, il est de retour le 22 septembre. Ne se sentant pas bien, le 23 septembre il souhaite y retourner cette fois-ci, accompagné d'un intervenant

5) J.D.D. 20 ans

date de l'événement 12-09-2008

- aucun revenu
- 1 an en centre jeunesse
- dans la rue depuis 5 ans
- consomme de l'alcool et du pot
- il est arrivé au Refuge très désorganisé. Il croit qu'il y a un complot contre lui. Il veut « se tirer ». Il explique que s'il avait un fusil, il « ferait le ménage »
- un signalement à UPS-J a été fait
- il s'est montré intimidant à l'endroit des intervenants. La police et les ambulanciers sont intervenus. Il a été emmené à l'hôpital Notre-Dame et a reçu son congé le lendemain avec une prescription de Séroquel (un antipsychotique)

2^{ème} événement J.D.D.

date de l'événement 15-09-2008

- ce soir-là, il est encore persuadé qu'il y a un complot contre lui
- UPS-J, la police et l'ambulance ont été appelées à nouveau
- il a été conduit à l'hôpital Notre-Dame où il devait passer des tests
- il aurait eu des rendez-vous au CSSS et à Dollard-Cormier. Là-bas, il a été admis, mais, suite à un comportement violent, il a dû quitter. La prochaine référence serait Cormier-Lafontaine pour le traitement des doubles problématiques
- le matin du 23 septembre, après avoir été admis durant la nuit au Refuge, suite à une mauvaise nouvelle, il a quitté précipitamment en brisant le mécanisme de la porte d'entrée. Il est peu probable que nous puissions le réadmettre avant un certain temps, compte tenu de son niveau d'agressivité et de sa difficulté à se contenir

6) M.B. 19 ans

date de l'événement 15-09-2008

- 6 ans en centre jeunesse
- diagnostic : troubles de l'attention
- consomme du pot, speed, crack
- il est arrivé au Refuge en panique et délirant
- il se croit observé, traite tout le monde (intervenants et autres jeunes) de gais
- il se montre non collaborant, agressif, refuse de quitter et devient menaçant
- la police a été appelée, il a été emmené à l'hôpital Notre-Dame

- le surlendemain, il s'est présenté au Refuge à nouveau très délirant, très peu coopératif et n'a pu être accueilli. Un intervenant l'a vu sur la rue au moment où il montait dans une ambulance. Nous sommes sans nouvelle depuis

De manière générale...

- après une surconsommation de drogue survenue en soirée et une hospitalisation d'urgence, il n'est pas rare que ces jeunes reçoivent leur congé de l'hôpital au milieu de la nuit;
- s'ils n'ont pas leur carte d'assurance maladie, ils se verront refuser les soins à l'hôpital à moins que leur vie ne soit immédiatement en danger. Ex. : un jeune dont les doigts étaient gelés qu'on a renvoyé au Refuge en lui donnant un rendez-vous dans une clinique une semaine plus tard. Il aurait fallu qu'il débourse 20\$ pour recevoir des soins qu'il s'est vu refuser. Devant cela, nous avons voulu déboursé le 20\$ mais il n'a jamais voulu retourner voir un médecin. N'ayant toujours pas de carte d'assurance maladie, là encore, il s'est vu refuser les soins;
- dans les cas fréquents où les jeunes consomment des drogues, le diagnostic posé, s'ils rencontrent un médecin, est « psychose toxique ». On les renvoie donc à la rue en leur disant de cesser de consommer;
- il n'est pas rare que des jeunes soient expulsés d'un hôpital, plus spécifiquement du service en psychiatrie parce que, dit-on, ils ne sont pas collaborants, or il s'agit bien de jeunes en crise qui ont besoin de soins!
- Dans les situations où les jeunes atteints d'une maladie mentale ne sont pas volontaires pour recevoir des soins (ce qui est très fréquent), notre opinion à savoir qu'ils peuvent représenter un danger pour eux-mêmes ou pour les autres est très peu considérée. Il en résulte des suicides, des « accidents » (ex. : se faire frapper par un wagon de métro ou un train!!) Ainsi, les requêtes que nous adressons dans le but d'obtenir une ordonnance de soins par la Cour ne sont généralement pas retenues. Conséquemment, cela accroît la pression sur les ressources et le personnel qui doit faire face de plus en plus souvent à des situations de violence et de risques importants.

Ainsi...

- il arrive régulièrement que des jeunes soient agressifs, en danger pour eux-mêmes ou les autres
- les intervenants de nos ressources sont plus souvent menacés verbalement et physiquement
- le recours à la police est plus fréquent
- les signalements ne sont pas toujours retenus, et ce, en dépit de notre avis
- règle générale, la toxicomanie et la santé mentale sont interreliées
- en général, les jeunes sont remis à la rue dans un très court délai, sans suivi médical, avec une prescription ou après avoir reçu une injection
- ils reviennent au Refuge (parfois au milieu de la nuit) après un passage à l'urgence sans que nous soyons informés de leur état
- il n'y a pas suffisamment de lien entre toxicomanie et santé mentale, ce qui donne lieu à des interventions morcelées
- il y a des délais d'attente entre les différents services médicaux et ceux spécialisés en toxicomanie

Au moment de rédiger ce texte, plusieurs jeunes hommes en situation d'itinérance en proie à des délires psychotiques, incapables de dormir durant la nuit, qui peuvent être agressifs à certaines occasions et très difficiles à contenir se retrouvent au Refuge. Lorsqu'il est impossible de les héberger, c'est la rue qui deviendra la seule issue quand ce n'est pas la prison.

Qu'est-ce qu'on attend pour agir? D'autres morts dans la rue? Une agression grave dans une ressource?

Pourquoi les intervenants et les ressources communautaires doivent-ils assumer en grande partie le fardeau de la faillite du système de santé et les trous des services du réseau public?

Pourquoi l'intervention communautaire auprès de personnes aux prises avec de multiples problématiques doit-elle s'exercer dans des conditions de sous-financement chronique à de plus bas salaires que dans le réseau public et sans reconnaissance de l'expertise des intervenants du milieu communautaire?

Revendications:

- assurer l'accessibilité aux soins et services publics pour tous;
- exiger que toutes les personnes en situation d'itinérance reçoivent les soins requis même si elles n'ont pas en main leur carte d'assurance maladie;

Recommandations :

- s'assurer que tous les jeunes au sortir des centres jeunesse aient un revenu ainsi qu'un lieu adéquat où habiter. S'ils sont consentants, qu'un lien soit maintenu avec un intervenant pour assurer une transition vers autre chose que la rue;
- s'appuyer sur les résultats d'approches dites « **out reach** » c'est-à-dire aller vers... pour accompagner des jeunes ayant des besoins au niveau de leur santé. Dans bien des cas, c'est l'appriovissement ainsi que l'accompagnement qui produiront des résultats significatifs au niveau de la demande et de l'obtention de soins. À ce propos, mentionnons la Clinique des jeunes du CSSS Jeanne Mance qui constitue un modèle de pratique exemplaire à développer;
- en concertation avec les organismes, sensibiliser le personnel soignant à la réalité des jeunes de la rue et plus spécifiquement les psychiatres;
- développer les services au niveau de la toxicomanie et des services pour des personnes aux prises avec une double problématique (santé mentale et toxicomanie);
- mettre sur pied une équipe d'intervention de liaison mobile pour assurer le suivi post-crise pour éviter les interruptions de service afin qu'un jeune à risque, pour lui-même et les autres, ne se retrouve à la rue;
- développer des ressources professionnelles en toxicomanie;
- mettre sur pied un site d'injections assistées pour diminuer les risques (tant personnels que sociaux) et rejoindre davantage une population en grande difficulté.

Judiciarisation

Nous avons noté, particulièrement depuis 5 ans, une augmentation de l'émission de contraventions, ce qui a été démontré clairement dans la recherche de Céline Bellot* portant sur la judiciarisation des populations itinérantes de 1994 à 2004. On y fait état notamment de l'augmentation des constats d'infraction qui ont quadruplé en 10 ans ainsi que du recours généralisé à l'emprisonnement pour le non-paiement d'amendes. C'est ainsi que dans 72% des cas, les constats d'infraction entraînent un emprisonnement puisque les personnes ne sont pas en mesure de les payer. Rappelons qu'un jour d'emprisonnement correspond à 25\$ d'amende. On a noté aussi une explosion des coûts tant au niveau de la gestion du système pénal qu'au niveau de l'emprisonnement. On ne parle pas ici des coûts sociaux relatifs à la dégradation des conditions de vie, la perte de fragiles acquis, dont un logement.

À cette recherche, s'ajoute l'observation des groupes sur le terrain ainsi que les témoignages des jeunes qui font état d'une situation de stigmatisation voire même de discrimination à leur endroit.

C'est ainsi que le Refuge, à l'instar d'une quarantaine d'organismes communautaires membres du RAPSIM (Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal) regroupés dans le cadre de l'opération Droits Devant, a entrepris sa lutte contre la judiciarisation des jeunes, suite à l'émission massive de constats d'infraction.

Depuis 2003, le Refuge a entrepris une collecte de données, recueilli des témoignages, et a compilé des contraventions reçues par les jeunes fréquentant la ressource. C'est ainsi qu'en 4 ans, nous avons pu recueillir 800 contraventions, ce qui représente une infime proportion de ce qui est distribué dans le centre-ville notamment.

Les motifs pour lesquels on a remis des contraventions sont à notre sens, discriminatoires et reposent trop souvent sur une présomption, par exemple le flânage. De plus, des règlements (comme traverser une rue en diagonale par exemple) ne sont pas appliqués à l'ensemble des citoyens. À cet égard, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse a été interpellée, mais ne s'est pas penchée jusqu'ici sur la question de la réglementation, ce qui constitue pourtant la principale demande des groupes intervenant auprès de personnes en situation d'itinérance. Nous estimons que ces dernières font l'objet d'une politique de nettoyage social qui a pour effet de les disperser. Conséquemment, elles sont plus difficiles à rejoindre, plus exclues et marginalisées. Loin des ressources qui leur viennent en aide, elles voient leurs conditions de vie se détériorer davantage puisqu'elles ont moins accès à l'aide.

Au moment de rédiger ce mémoire, des travaux sont en cours au ministère de la Justice et à la cour municipale qui se prépare à reprendre les mandats d'emprisonnement après trois ans d'interruption.

Afin d'illustrer notre propos, nous vous présentons ici quelques exemples de contraventions, de règlements appliqués ainsi que quelques cas types.

* La judiciarisation des populations itinérantes à Montréal (1994-2004) Céline Bellot, Université de Montréal, École de service social/CICC/CRI

**Refuge des Jeunes – Opération Droits devant
(septembre 2004 à mai 2005)**

Sur 177 contraventions

Contraventions par réglementation et montants

CSR	25%	Code de la sécurité routière (Québec)
STM	45%	Société de transport de Montréal
RRVM	30%	Réglementation municipale (Montréal)

Les infractions qui sont les plus fréquentes, tous codes confondus

<u>Codes et Articles</u>	<u>Nombres et Pourcentages</u>
R-036 4-c); il est interdit de se coucher ou de s'étendre sur un banc, sur un siège ou sur le sol, s'asseoir sur le sol ou occuper la place de plus d'une personne	31 / 18%
CSR (448.505); étant piéton, en vous tenant sur la chaussée pour traiter avec l'occupant d'un véhicule	19 / 11,5%
R-036 4-a); il est interdit de gêner ou d'entraver la libre circulation des voyageurs, notamment en s'immobilisant, en rôdant ou en flânant dans un véhicule ou dans une station de métro	18 / 11%
RRVM P-1 1; il est défendu à toute personne de gêner ou d'entraver la circulation des piétons et des véhicules automobiles en se tenant immobile, en rôdant ou flânant sur les voies et places publiques et en refusant sans motif valable de circuler à la demande d'un agent de la paix	10 / 6%
RRVM C-10 2; il est interdit de garder un chien pour lequel une licence n'est pas délivrée	10 / 6%
RRVM C-10.14 4; avoir un chien sans qu'il soit tenu au moyen d'une laisse	6 / 4%
RRVM P-3 3.1; il est interdit de se trouver dans un parc lorsque ce dernier est fermé. Un parc est ouvert au public en tout temps à moins que les jours ou heures de fermeture de ce parc n'aient fait l'objet d'une ordonnance	6 / 4%
R-036 9-b); il est interdit de fumer du tabac dans un immeuble de la Société	6 / 4%
CSR (445.505); étant piéton, en ne vous conformant pas aux feux de circulation alors qu'il n'y avait pas de feu de piétons	6 / 4%

CSR (450.505); étant piéton, en traversant un chemin public à un endroit autre que l'intersection ou le passage pour piétons qui se trouvait à proximité 5 / 3,5%

RRVM P-12.2 20; il est interdit d'utiliser le mobilier urbain à une autre fin que celle à laquelle il est destiné, de le détériorer ou d'y apporter quelque modification que ce soit 4 / 3%

Le cas # 29

Un jeune de 22 ans a reçu 10 contraventions en 3 mois. Six contraventions lui ont été données pour avoir enfreint le règlement RRVM c. P-1 1 soit : *Il est défendu à toute personne de gêner ou d'entraver la circulation des piétons et des véhicules automobiles en se tenant immobile, en rôdant ou flânant sur les voies et places publiques et en refusant, sans motif valable, de circuler à la demande d'un agent de la paix*. Une contravention pour avoir enfreint l'article STM CA-3 4.06 soit : *Il est interdit de gêner ou d'entraver la libre circulation des voyageurs notamment en s'immobilisant, en rôdant ou en flânant dans un véhicule ou dans une station de métro*. Trois contraventions ont été émises pour le règlement RRVM c. P-3 3 soit : *Il est interdit de se trouver dans un parc lorsque ce dernier est fermé. Un parc est ouvert au public en tout temps à moins que les jours ou les heures de fermeture de ce parc n'aient fait l'objet d'une ordonnance*. Au moment de nous montrer ses contraventions, le montant total des contraventions était de 1980,00\$

Le cas # 45

Un jeune de 22 ans a reçu 5 contraventions en même temps pour avoir enfreint au total 5 articles/règlements du CSR et du RRVM, à l'intersection Sainte-Catherine et Berri à 17h31.

CSR (447,505), *en ne cédant pas le passage aux véhicules routiers alors que vous traversiez un chemin public où il n'y avait pas d'intersections ou de passages pour piétons*. CSR (450,505), *étant piéton, en traversant un chemin public à un endroit autre que l'intersection ou le passage pour piétons qui se trouvait à proximité*. RRVM c. C-4.1 art.(24a 1. 1,76 par.2), *piéton ayant circulé dans une voie cyclable*. CSR (444,505), *étant piéton, en ne vous conformant pas aux feux de piétons installés à une intersection*. CSR (452,505), *étant piéton, en n'empruntant pas le trottoir bordant la chaussée*.

Le cas # 112

Un jeune de 21 ans a eu 7 contraventions en 6 mois par les agents de la STM pour le règlement CA-3 4.04 : *il est interdit de se coucher ou de s'étendre sur un banc, un siège ou sur le plancher d'un véhicule ou d'une station de métro*. Nous pouvons également constater que ce jeune a eu 17 contraventions pour un montant total de 3860.26\$. 16 contraventions sur 17 ont été présentées sous un avis d'émission d'un mandant d'emprisonnement parce qu'il ne les a pas payées.

Le cas # 116

Un jeune de 22 ans a eu en moins d'un an 18 contraventions pour de multiples infractions. Il a eu 9 contraventions pour avoir enfreint l'article CSR (448,505) soit : *étant piéton, en vous tenant sur la chaussée pour traiter avec l'occupant d'un véhicule (squeegee)*. Le montant total des contraventions se chiffre à 3600,52\$ avec les frais judiciaires pour non-paiement.

Le cas # 172

Un jeune de 20 ans a eu en deux mois 11 contraventions pour de multiples infractions. Il a reçu entre autres 5 contraventions pour avoir enfreint le règlement CA-3 4.06 : *il est interdit de gêner ou d'entraver la libre circulation des voyageurs, notamment en s'immobilisant, en rôdant ou en flânant dans un véhicule ou dans une station de métro*. Également, il a eu 4 contraventions pour le RRVM c. P-1 1 : *Il est défendu à toute personne de gêner ou d'entraver la circulation des piétons et des véhicules automobiles en se tenant immobile, en rôdant ou en flânant sur les voies et places publiques et en refusant, sans motif valable, de circuler à la demande d'un agent de la paix*. Bref, ces 9 contraventions sont de même nature sauf qu'elles ont été données par deux autorités publiques différentes. Le montant total de ses contraventions se chiffre à 1880,00\$ évidemment parce qu'il ne les a pas payées.

Le cas # 18

2004-05-29 11hres 40	Agent #1 – Poste 21	RRVM CP12.2, article 20 Utiliser le mobilier urbain à une autre fin que celle à laquelle il est destiné	85\$
20 heures 25	Agent #2 – Poste 21	R-036, article 4a) Interdit à toute personne de gêner ou d'entraver la libre circulation de personnes en s'immobilisant, rôdant, flânant	100\$
2004-05-30 8 heures 35	Agent #1 – Poste 21	RRVM CP-1 Ayant gêné ou entravé la circulation des piétons en se tenant immobile et ayant refusé sans motif valable de circuler à la demande d'un agent	138\$
2004-05-31 16 heures 15	Agent #3 – Poste 21	R-036, article 4a) Dans ou sur un immeuble, il est interdit à toute personne de gêner ou d'entraver la libre circulation de personnes en s'immobilisant, rôdant, flânant	100\$
2004-06-01 13 heures 45	Agent #4 – Poste 21	RRVM CP-1, article 1 Ayant gêné ou entravé la libre circulation des piétons en se tenant immobile, rôdant, flânant sur une voie publique et ayant refusé sans motif valable de circuler à la demande d'un agent	138\$
18 heures	Agent #5 – Poste 21	R-036, article 4a) Dans ou sur un immeuble, il est interdit à toute personne de gêner ou d'entraver la libre circulation de personnes en s'immobilisant, rôdant, flânant	100\$
20 heures 20	Agent #3 – Poste 21	R-036, article 4a) Dans ou sur un immeuble, il est interdit à toute personne de gêner ou d'entraver la libre circulation de personnes en s'immobilisant, rôdant, flânant	100\$
2004-06-03 11 heures 55	Agent #6 – Poste 21	RRVM CP-1, article 1 Ayant gêné ou entravé la libre circulation des piétons en se tenant immobile, rôdant, flânant sur une voie publique et ayant refusé sans motif valable de circuler à la demande d'un agent	138\$

19 heures 30	Agent #4 – Poste 21	R-036, article 4a) Dans ou sur un immeuble, il est interdit à toute personne de gêner ou d'entraver la libre circulation de personnes en s'immobilisant, rôdant, flânant	100\$
22 heures 55	Agent #4 – Poste 21	RRVM CP-1, article 1 Ayant gêné ou entravé la libre circulation des piétons en se tenant immobile, rôdant, flânant sur une voie publique et ayant refusé sans motif valable de circuler à la demande d'un agent	138\$
2004-06-06 19 heures 35	Agent #1 – Poste 21	RRVM CP-1, article 1 Ayant gêné ou entravé la libre circulation des piétons en se tenant immobile, rôdant, flânant sur une voie publique et ayant refusé sans motif valable de circuler à la demande d'un agent	138\$
19 heures 38	Agent #4 – Poste 21	RRVM CP12.2, article 4 (1) Ayant jeté, déposé ou laissé sur le sol du domaine public d'autres rebuts (cigarettes)	85\$
19 heures 55	Agent #4 – Poste 21	RRVM CP12.2, article 20 Utiliser le mobilier urbain à une autre fin que celle à laquelle il est destiné	85\$
20 heures 45	Agent #4 – Poste 21	RRVM CP-1, article 1 Ayant gêné ou entravé la libre circulation des piétons en se tenant immobile, rôdant, flânant sur une voie publique et ayant refusé sans motif valable de circuler à la demande d'un agent	138\$
2004-06-07 13 heures 05	Agent #5 – Poste 21	R-036, article 4a) Dans ou sur un immeuble, il est interdit à toute personne de gêner ou d'entraver la libre circulation de personnes en s'immobilisant, rôdant, flânant	100\$
19 heures 55	Agent #1 – Poste 21	RRVM CP-1, article 1 Ayant gêné ou entravé la libre circulation des piétons en se tenant immobile, rôdant, flânant sur une voie publique et ayant refusé sans motif valable de circuler à la demande d'un agent	138\$

2004-06-08 12 heures 50	Agent #5 – Poste 21	R-036, article 4a) Dans ou sur un immeuble, il est interdit à toute personne de gêner ou d'entraver la libre circulation de personnes en s'immobilisant, rôdant, flânant	100\$
17 heures 55	Agent #7 – Poste 21	RRVM CP-1, article 1 Ayant gêné ou entravé la libre circulation des piétons en se tenant immobile, rôdant, flânant sur une voie publique et ayant refusé sans motif valable de circuler à la demande d'un agent	138\$
19 heures 15	Agent #4 – Poste 21	RRVM CP-1, article 1 Ayant gêné ou entravé la libre circulation des piétons en se tenant immobile, rôdant, flânant sur une voie publique et ayant refusé sans motif valable de circuler à la demande d'un agent	138\$
20 heures	Agent #4 – Poste 21	RRVM CP-1, article 1 Ayant gêné ou entravé la libre circulation des piétons en se tenant immobile, rôdant, flânant sur une voie publique et ayant refusé sans motif valable de circuler à la demande d'un agent	138\$
2004-06-09 16 heures 30	Agent #8 – Poste 21	R-036, article 4a) Dans ou sur un immeuble, il est interdit à toute personne de gêner ou d'entraver la libre circulation de personnes en s'immobilisant, rôdant, flânant	100\$

- rappelons qu'il s'agit d'un seul jeune
- en neuf jours le total des contraventions est de : **2435\$**
- 8 policiers ont été impliqués
- remarquez l'agent #4, dont nous ne mentionnerons pas le nom évidemment, a remis à lui seul 8 contraventions dont quelques-unes à quelques minutes d'intervalles, soit 19h39 – 19h55 et 20h45. On peut se demander s'il ne s'agit pas là de harcèlement?

Revendications :

- que cesse l'émission de mandats d'emprisonnement;
- une annulation des mandats d'emprisonnement en cours;
- que cesse l'émission de contraventions pour des motifs futiles;
- que s'effectue l'analyse de la réglementation s'appliquant aux personnes itinérantes et qu'elle soit modifiée si nécessaire;
- des directives politiques claires pour que cessent la discrimination et le nettoyage urbain, visant à chasser les personnes des lieux de passage ou de convivialité, tels que les parcs par exemple.

Recommandations

Prévention en amont de la rue

- 1) Intervenir le plus tôt possible auprès des jeunes les plus vulnérables et qui présentent des difficultés en bas âge : garderie, milieu scolaire...
- 2) Soutenir les familles pour éviter le plus possible, le retrait des enfants de la famille et le placement le cas échéant.
- 3) Poursuivre la réflexion avec les différents partenaires impliqués en vue d'éviter ou faire cesser les nombreux placements d'enfants et de jeunes en difficulté.
- 4) Mettre en place ou soutenir le parrainage d'enfants en difficulté par des adultes pouvant devenir significatifs et assurer auprès d'eux une présence soutenue se prolongeant dans le temps.
- 5) Développer ou soutenir les services de soutien communautaire et de proximité pour les familles qui en ont besoin.

La rue

- 1) Créer des lieux de transition pour éviter les aller-retour des jeunes.
 - a. entre les centres jeunesse et la rue
 - b. entre la prison et la rue
 - c. entre les centres de désintoxication et la rue
- 2) Développer ou soutenir l'intervention au niveau du travail de proximité et d'accompagnement.
- 3) Développer ou soutenir des projets [il y a en très peu] de logements sociaux avec soutien communautaire pour des jeunes dans la rue.
- 4) Développer et soutenir des projets de travail au quotidien, pour les jeunes de la rue, en concordance avec leur rythme de vie.
- 5) Développer et soutenir des projets favorisant la participation sociale des jeunes de la rue.
- 6) Mettre sur pied une équipe d'intervention de liaison mobile pour assurer le suivi poste-crise pour éviter les interruptions de service afin qu'un jeune à risque, pour lui-même ou les autres, ne se retrouve à la rue.
- 7) Développer des ressources professionnelles en toxicomanie.
- 8) Augmenter le financement des organismes communautaires pour faire en sorte que leur survie ne soit pas constamment menacée et éviter ainsi les ruptures de services.

Finalement, est-il besoin de rappeler qu'il faut intervenir de façon globale au niveau de la pauvreté, du droit au logement, de l'accessibilité aux services, sans quoi la rue sera bel et bien un chemin tracé d'avance !

France Labelle, directrice générale